

GESTES QUI SAUVENT POUR VOS SALARIÉS PROCHES DU DÉPART À LA RETRAITE

(Décret 2021-469 du 19/04/21, et en application de la loi n°2020-840 du 3 juillet 2020*)

Objectif du module : sensibiliser les salariés avant leur départ à la retraite, à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent

Nombre de participants : 4 à 8 personnes

Public Visé : tout salarié avant son départ à la retraite

Durée : 4h

Contenu de la formation :

Conduite à tenir en cas d'accident

- > **Protéger :** recherche des risques persistants (électrisation, écrasement, incendie ou explosion, asphyxie) et suppression du danger ou éloignement de la victime
- > **Examiner :** observation des fonctions vitales, et reconnaissance et appréciation des signes d'une détresse vitale
- > **Alerter ou faire alerter :** organisation des secours dans l'entreprise et des secours publics.
- > **Secourir :**
 - Réanimation **C**ardio-**P**ulmonaire (RCP) chez les personnes présentant des facteurs de risques (âge, obésité, diabète...)
 - **D**éfibrillateur **A**utomatisé **E**xterne (DAE)

Placement dans la chaîne de secours

- > Connaître son rôle primo-actant dans la chaîne de secours
- > Comprendre le rôle primordial du primo-actant pour la survie de la victime et se mettre dans un état de vigilance avec ce rôle

Validation et modalités : formation non certifiante et non diplômante. Une attestation de présence est remise à chaque participant à l'issue de chaque séance

* loi qui a notamment créé et défini le statut de citoyen sauveteur comme « toute personne portant assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril imminent »

